

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de reconversion du site "La Sablière" à Huningue (68)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BROWNFIELDS GESTION

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Abdelkrim BOUCHELAGHEM

RCS / SIRET

4 9 0 8 9 7 0 7 1

Forme juridique SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'aménagement concerne un terrain d'assiette de 9,7 ha (Seuil de 10ha).
Rubrique n°47 : Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Le défrichement, sur le site, porte sur une superficie comprise entre 0,5 et 25 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prend place sur un terrain de 9,7 ha correspondant à une ancienne sablière aujourd'hui essentiellement couverte de végétations, friches et prairies herbacées.

Il prévoit l'aménagement d'un parc d'activités destiné aux artisans, PME/PMI, industries, tertiaire, services. Par ailleurs, il comprend les travaux de desserte pour le réaménagement de la voirie et d'une voie cyclable existantes.

Sur la frange Ouest de l'aire d'étude, la végétation existante sera préservée afin de former un corridor boisé.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif principal du projet est de développer un programme d'activité économique dans la continuité des activités économiques environnantes (Activités chimiques et pharmaceutiques).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet ne comprend pas de travaux de démolition.

Les travaux comprendront les phases principales suivantes :

- Défrichage et décapage de la zone à aménager,
- Terrassements,
- Travaux sur voiries et réseaux,
- Aménagement des îlots et constructions des bâtiments (réalisées par les acquéreurs des lots privés),
- Aménagements paysagers.

Ils débuteront en octobre 2022 et s'achèveront en mai 2023 avec une durée de travaux estimée à 8 mois.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comprendra diverses activités de service fréquentées par :

- les employés des entreprises installées,
- Les transporteurs livrant ou récupérant des marchandises,
- Les éventuels visiteurs ponctuels.

Les surfaces de plancher des bâtiments futurs ne sont pas connues à ce jour, mais ils seront développés sur un tènement foncier global d'environ 7 hectares.

Ces activités s'inscriront dans la complémentarité des activités économiques existantes sur la zone.

En lisière Ouest du site, un corridor boisé de 2,2 hectares sera préservé.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En l'état des connaissances actuelles sur le projet, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau devra être réalisé, en application des rubriques suivantes de l'article R214-1 du Code de l'Environnement :

Rubrique 2.1.5.0 : le projet, localisé en milieu urbain, concerne une emprise de 9,7 ha entraînant un rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles.

Les investigations sur les zones humides (rubrique 3.3.1.0) sont en cours sur l'aire d'étude.

Le projet pourra aussi potentiellement être soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

-Demande de dérogation au titre des espèces protégées,

-Autorisation de défrichement,

Enfin le projet est soumis à mise en compatibilité de document d'urbanisme, permis d'aménager et évaluation Natura 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain concerné par le projet	9,7 ha
Ilot A	20 758 m2
Ilot B	22 679 m2
Ilot C	25 148 m2
Corridor boisé	22 502 m2
Les surfaces de plancher ne sont pas connues à ce jour.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Ancien site "La Sablière"  
Rue de la Chapelle  
68330 HUNINGUE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07° 34' 31" E Lat. 47° 35' 05" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project components and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches de l'aire d'étude sont situées à environ 500 m (ZNIEFF de type 2) et à 2 km (ZNIEFF de type 1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude n'est pas concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ou encore le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations (pédologiques et floristiques) sont en cours sur l'aire d'étude pour définir la présence ou l'absence de zones humides. La séquence ERC sera appliquée en cas de présence avérée de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Huningue n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).  La commune d'Huningue est concernée par deux PPRT approuvés (2011 et 2014) dont celui de BASF (2011), à proximité immédiate de l'aire d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est concernée par deux sites BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude n'est pas comprise dans un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 français les plus proches sont situés à 2 km au Nord-Ouest de l'aire d'étude. Des sites Natura 2000 sont aussi présents en Allemagne, à 3 et 4 km de l'aire d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilise et est raccordé aux ressources AEP de la collectivité : * pour les besoins du chantier, * pour les besoins sanitaires et de fonctionnement des activités et habitations.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain relativement plat. Il ne prévoit pas de niveaux souterrains et donc d'excavations majeures. Les excédents de matériaux peuvent provenir du traitement de la pollution des sols, des terrassements, d'excavations pour les travaux de voiries et réseaux...
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire pour certains matériaux, notamment : * Bétons pour les constructions de bâtiments * Éventuels matériaux d'apports pour les nivellement, le traitement des pollutions...
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut présenter un impact négatif potentiel, notamment sur la faune et ses habitats, et présente un enjeu de gestion des plantes invasives.  Une étude de diagnostic écologique est en cours afin d'intégrer, dans le projet, les mesures d'évitement-réduction nécessaires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude ne comprend pas d'habitats communs avec les sites Natura 2000 à proximité et n'est pas favorable à l'accueil des espèces notamment ornithologiques. Les sites Natura 2000 proches sont liés à la présence du Rhin. Le site de projet n'a aucun lien avec ces types de milieux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de 5.2 au présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est aujourd'hui occupée par une friche (milieux herbacés et arbustifs) développée spontanément depuis l'arrêt de l'exploitation de la gravière et son remblaiement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est située à proximité immédiate de l'usine BASF classée Seveso seuil haut. Cependant, elle n'est pas concernée par son PPRT.  L'aire d'étude est aussi concernée par le passage de canalisations de transport de matières dangereuses sur sa franche Ouest et Nord. La voie ferrée, longeant l'Ouest du site, n'est aujourd'hui plus en fonction.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Huningue est classée en zone sismique modérée.  Elle ne fait pas l'objet de PPRI ou d'un TRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est concernée par deux sites BASOL.  Le projet ne génère pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront liés : -Aux salariés des activités de services installées, -Aux transports de marchandises (import/export vers les activités), -Aux éventuels visiteurs des activités de services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré sera essentiellement lié au trafic VL et PL engendré par le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être source de vibrations en phase de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'éclairages des espaces publics et privés. L'aire d'étude, située en milieu urbain, est aujourd'hui concernée par des émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de rejets de gaz à effet de serre en phase de chantier et en phase d'exploitation (trafic, chauffage).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet d'eaux usées dans le réseau de collecte de la ville et le rejet d'eaux pluviales, qui seront entièrement infiltrées sur le site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère des eaux usées collectées et traitées par la collectivité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier sera à l'origine de la production de déchets très divers (non dangereux, dangereux, inertes), qui seront traités dans des filières appropriées. La phase d'exploitation sera à l'origine de la production de déchets non dangereux (déchets domestiques de la vie courante) et d'autres déchets de types plus variables liés à la nature précise des activités installées (non connues à ce jour).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude n'est pas concernée par une protection au titre des monuments historiques, ni par un site classé ou inscrit. Elle n'est pas non plus référencée comme zone de présomption de prescriptions archéologiques.  Enfin, le site ne présente pas d'enjeu paysager particulier, celui-ci étant relativement fermé vis-à-vis de l'extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la mise en place d'une procédure d'évolution du PLU d'Huningue, approuvé en juillet 2020.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de reconversion de l'ancienne Sablière d'Huningue s'inscrit au sein de l'agglomération de Saint-Louis, déjà concernée par le projet Euro3lys. Ce projet concerne la création de pôles pour les entreprises, la formation, la recherche, l'habitat, le commerce et les loisirs, à proximité immédiate de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Ces deux projets s'inscrivent au sein de l'enveloppe urbaine de St-Louis agglomération, en y mobilisant le foncier encore disponible, et engendreront la création d'habitats, d'emplois, et d'un certain dynamisme économique, au sein d'une zone frontalière fortement attractive.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Bien que l'aire d'étude soit située à proximité de l'Allemagne et de la Suisse, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Se référer à l'annexe 8.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note complémentaire au formulaire CERFA Annexe 8 : Synthèse des impacts et mesures Annexe 9 : Courrier de soutien de Saint-Louis Agglomération (avril 2021) Annexe 10 : Courrier de soutien de l'ADIRA (avril 2021)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Saint-Louis*

le,

*18 mai 2021*

Signature

